

Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme.

Le lundi 16 et le mardi 17 décembre 2024 de 18h à 21h30

Thématique du répertoire

formation des élus :

ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire

Référence interne :

ELU0301-RE0101b

Durée:

7 heures de formation

Public:

Elus, Collaborateurs d'élus, Cadres administratifs, Agents de la collectivité

<u>Prérequis</u>

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité:

Dans la cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux) Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03 Téléphone mobile : 06 71 61 73 49 Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site https://www.formationdeseluslocaux.fr



Cette formation a pour objectif de permettre aux élus :

- D'Acquérir les bases indispensables de la législation de l'urbanisme.
- S'approprier les bases des grands principes qui guident l'aménagement d'un territoire.

Le Programme :

Éléments de contexte :

- La compétence urbanisme dans les collectivités depuis les lois de décentralisation.
- · Le rôle et la place des élus.

Les documents d'urbanisme :

- Le cadre législatif et règlementaire des documents d'urbanisme.
- Les lois Urbanisme et Aménagement, les directives territoriales d'aménagement.
- Le SCOT et le PLU(I) : constitution d'un dossier, les étapes de la procédure d'élaboration et d'évolution.
- · La hiérarchie de normes.

La prise en compte de l'environnement dans la planification :

- Les principales lois environnementales : les lois Grenelle, ordonnance sur l'évaluation environnementale, loi climat et résilience, loi NOTRE etc.
- L'impact de ces textes législatifs sur les contenus des documents d'urbanisme et les principes de l'aménagement. (Ville dense, zéro artificialisation nette, lutte contre l'étalement urbain etc).

Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) :

- · Le certificat d'urbanisme.
- · Le permis de construire.
- · La déclaration préalable.
- Le permis d'aménager.
- Exercice consistant à présenter et à échanger sur un formulaire de permis de construire en mettant en exergue les points de vigilance.

Le champ d'application des ADS :

- · Les principales étapes de l'instruction.
- La décision : structure d'un arrêté d'autorisation.
- · La publicité de la décision.
- La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC).
- La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).
- · La conformité des travaux.

La définition des surfaces prises en compte dans l'instruction :

- · L'emprise au sol.
- La surface de plancher urbanisme.
- La surface de plancher fiscale.
- · Le recours à l'architecte.

La fiscalité de l'aménagement :

- · La Taxe d'Aménagement.
- · La Taxe d'Aménagement Majorée.
- Le Projet Urban Partenarial (PUP). Exercices de calcul de cas simples de TA.

Bases de contentieux :

- · Les délais de recours.
- · L'intérêt à agir.
- · Le recours abusif.
- Le retrait d'une décision illégale.

La maîtrise foncière :

- · Le Droit de préemption urbain.
- · Les procédures d'acquisition du foncier.

Formateur: Monsieur Eric RAIMONDEAU

Ancien ingénieur territorial, urbaniste. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants puis s'est spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carriere s'est achévée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain et sa pratique du contact des élu.es lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territorire.



Les points forts de la formation :

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

Evaluation de la journée sous forme d'un QCM pour faire le bilan des points abordés en cours de journée.

Modalités pédagogiques :

Remise du ou des documents présentés en formation. Echanges et interactions avec les participants.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

FORMATIONDES ELUSLOCAUX•FR

SAS FDEL

49 avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03 Téléphone mobile : 06 71 61 73 49 Numéro de siret : 88982928900012

Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé: Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme.

Durée: 7 heures Lieu: DISTANCE

Date : le Le lundi 16 et le mardi 17 décembre 2024 de 18h à 21h30 de en classe virtuelle

synchrone

Tarif DIF ELU: 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité) Exonération de TVA – Art.

261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le vendredi 29 novembre 2024 https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012 ELU0301-RE0101



- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU <u>cliquez-ici</u>
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : <u>cliquez-ici</u>

Choix 2 - Financement collectivité :

1 FORMATION SOUHAITEE:

J'ai un besoin de compensation oui

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé inscription en ligne sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

Nom de la session : Les bases et les fondamentaux de l'urbanisme. Date de la session : Le lundi 16 et le mardi 17 décembre 2024 de 18h à 21h30 de en classe virtuelle synchrone
Lieu de la session : DISTANCE Adresse de la formation :
Adresse de la formation .
2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :
Madame Monsieur Monsieur Nom: Prénom:
3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :
Téléphone :Courriel :
4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :
Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller (e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐ 5 COLLECTIVITE :
Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes) :
Adresse :
Représentant légal de la collectivité :
Madame Monsieur Nom :Prénom :
Fonction: (Maire – Président)
Téléphone de la collectivité :
Madame Monsieur Nom: Prénom: Prénom:
Fonction:
Téléphone : Courriel :
Dans le cadre de l'acqueil des personnes en situation de handican sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un

besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un

accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

non 🗖